

permettrait d'acheter ou de bâtir une maison. Nous savons tous qu'une personne qui gagne \$6,000 par an ne peut obtenir une hypothèque complète en vertu de la loi nationale sur l'habitation. En fait, la grande majorité des Terre-Neuviens et sans doute les personnes dans le même cas des autres provinces démunies sont livrées à leurs propres ressources.

Ce sont des gens qui, dans bien des cas, sont condamnés à élever leurs familles dans des conditions et dans des logements inférieurs à la moyenne. La politique actuelle du logement est simplement la suivante: partager les richesses parmi les riches. A mon avis, on a tort.

Les mesures anti-inflationnistes du gouvernement ont des conséquences ruineuses pour les provinces démunies, en particulier Terre-Neuve. L'inflation prend des proportions alarmantes dans les provinces telles que l'Ontario, mais dans la mienne, c'est un monde étranger. Les provinces pauvres ne devraient pas sacrifier leur essor pour assurer la prospérité du Canada central. Quelqu'un a déjà dit, il me semble, que lorsqu'un membre d'une famille est malade les autres ne devraient pas être forcés de prendre le même médicament.

● (9.00 p.m.)

En terminant, j'aimerais énumérer certains faits concernant le gouvernement, qui menace d'ébranler la confiance de Terre-Neuve dans la Confédération. Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, qu'il a parlé de construire une société juste et de mettre fin aux disparités régionales, nous avons vu la suppression des programmes de travaux d'hiver, celle du gel des tarifs de transport des marchandises dans les provinces atlantiques, celle de la remise sur le sel employé par nos pêcheurs, et enfin l'abandon de notre service-voyageurs ferroviaire. Si nos amis d'Ottawa nous traitent de la sorte, monsieur l'Orateur, nous n'avons vraiment pas besoin d'ennemis. Le gouvernement devrait assumer le développement de la région atlantique non pas comme une obligation à remplir un jour; il devrait voir dans la suppression d'inégalités gênantes, un grand défi stimulant dans le cadre du mandat que lui a confié le pays.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai bien aimé surtout les observations du proposeur. Une chose m'inquiète cependant, c'est qu'il n'ait pas suivi ses propres conseils. Je ne l'ai pas vu à la Chambre depuis qu'il a exhorté les autres députés à y être assidus. Je tiens aussi à féliciter les

nouveaux ministres de leurs nominations. Je leur souhaite beaucoup de succès. J'aimerais aussi féliciter les candidats libéraux défaits qui ont réussi à se faire nommer à d'autres postes au sein du gouvernement. Depuis l'ajournement en juillet, j'ai beaucoup pensé à l'un d'eux qui vient de ma ville, qui a le grand mérite d'avoir consacré beaucoup d'efforts à la cause et qui a eu une juste récompense.

Ce soir, je parlerai de pollution, de cette sorte de pollution qui trouble les esprits de nos jeunes Canadiens.

Une voix: Vous voulez dire la pollution politique.

M. Yewchuk: En effet, la pollution politique. Je songe à la pollution de l'esprit attribuable à l'usage de drogues. On n'a rien dit de précis à ce sujet dans le discours du trône, mais il me paraît de première importance, alors qu'un grand nombre d'individus encouragent l'usage de drogues telles la marijuana, le «speed», le hachish et ainsi de suite. On a lancé une campagne extrêmement active pour tenter de convaincre les jeunes gens que ces drogues sont inoffensives, que leur usage non thérapeutique ne peut qu'améliorer leur esprit et qu'il est moins nocif que le tabac ou l'alcool, dont nous nous délectons tous de temps à autre. J'ai entendu ceux qui prônent l'usage de la marijuana dire aux adultes: «Vous, buvez votre gnole, et nous, nous fumerons notre marie-jeanne. De quel droit vous adonnez-vous à votre plaisir et nous refusez-vous le nôtre alors que nous estimons celui-ci moins nocif?»

J'ai ici ce soir une petite brochure que j'ai reçue du comité pour la législation de la marijuana. A première vue, cette proposition semble plausible. D'après cette brochure, la recherche décrite dans l'appendice aurait démontré que l'usage de la marijuana n'entraîne pas l'assuétude. Il ne provoque pas de détérioration mentale ou physique, non plus qu'il n'altère les structures de base de la personnalité. Il ne développe pas non plus une tolérance acquise. La brochure signale, cependant, que son emploi peut se traduire, sur le plan psychologique, par une certaine dépendance psychologique et, sur le plan social, par une productivité réduite.

D'autre part, permettez-moi de citer une déclaration de l'association des médecins de l'Alberta affirmant qu'il est impossible de prévoir les effets de l'usage intermittent ou peu prolongé de la marijuana. Ils disent qu'on a enregistré les preuves de nombreuses réactions, entre autres des dépressions, des réac-